

# Rapport d'activité

juin 2008 - juin 2009





# Sommaire

L'édito du Président	4
Trois questions au Délégué général	5

<b>1. L'UTP</b>	<b>7</b>
Ses missions	8
Sa gouvernance	8
Une organisation certifiée	8
Une équipe à l'écoute de ses adhérents	9

<b>2. Le transport urbain</b>	<b>11</b>
<b>Pour une mobilité verte et durable</b>	<b>12</b>
- Directive véhicules propres : l'UTP obtient gain de cause	12
- L'Observatoire Énergie, Environnement des Transports	12
- Se mobiliser, avec la FNTV, pour faire face à la hausse du gazole	13
- Améliorer la fiabilité du matériel	13
- <i>La commission technique, énergies et développement durable</i>	14
<b>Pour une mobilité rentable et équitable</b>	<b>15</b>
- <i>La commission économie et société</i>	15
<b>Pour un dialogue social structuré</b>	<b>16</b>
- <i>La commission des affaires sociales</i>	17
<b>Pour une mobilité plus sûre</b>	<b>18</b>
- Éthylotest : un dispositif inadapté au transport urbain	18

<b>Pour une réglementation française et européenne adaptée à la profession</b>	<b>19</b>
- Droits des passagers dans les transports par autobus	19
- Défense de la Délégation de Service Public et de la concurrence	20
- Élaboration d'un code des transports	21
- <i>La commission législation et affaires européennes</i>	21

<b>3. Le transport ferroviaire</b>	<b>23</b>
Représenter le fret ferroviaire et le transport ferroviaire de voyageurs	24
Expérimentation de la concurrence dans les transports régionaux de voyageurs	25
Pour une autorité de régulation ferroviaire indépendante et reconnue	25
Conférence nationale sur les sillons : l'UTP prend la parole	26
- <i>La commission des affaires ferroviaires</i>	27

<b>4. La valorisation de la profession</b>	<b>29</b>
Les événements	30
Les publications	33
L'UTP et les médias	34
<i>Transport public : un média à deux voix</i>	37
<a href="http://www.utp.fr">www.utp.fr</a>	37

<b>5. Les résultats financiers</b>	<b>39</b>
Le bilan	41
Le compte de résultat	42
Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	44



## Du transport public à la mobilité



Michel Cornil  
Président

Pour la troisième année consécutive, 2008 a confirmé une évolution significative de la fréquentation sur l'ensemble des réseaux de transport urbain français. Si la croissance se décline à deux chiffres sur certains réseaux, la moyenne, en 2008, est proche de 6%.

En créant son Observatoire de la mobilité, l'UTP a souhaité donner du sens à ces chiffres en montrant que cette croissance repose sur des changements d'attitudes profonds. Dans cet engouement, les attentes des citoyens deviennent plus précises, plus exigeantes. Le séisme économique qui atteint la société depuis plusieurs mois a renforcé le sentiment de nécessaire recours à un transport durable.

La profession se réjouit des évolutions favorables au transport public. Elle est aussi consciente des défis que celles-ci représentent.

Par leur nombre croissant, ces demandes nouvelles révèlent des infrastructures parfois vétustes, parfois saturées. L'UTP, membre du jury de l'appel à projets TCSP du Grenelle de l'environnement, a soutenu les initiatives de financement qui garantiront l'aboutissement des dossiers sélectionnés le 30 avril 2009.

L'exigence et la spécificité des demandes des clients voyageurs, nous incitent à favoriser la fluidité de la mobilité, à décloisonner les modes de déplacement pour inverser la tendance de l'étalement urbain.

Plusieurs événements ont été, sur les douze derniers mois, emblématiques de cette impulsion :

- le colloque « **Plateformes intermodales, mettre la ville dans les réseaux** » en mettant en scène les acteurs et les partenariats de la mobilité de demain,
- le rapprochement de l'UTP et de la FNTV au nom d'une ambition commune au service des clients voyageurs, avec la création de l'APAM (Association pour la Promotion des Acteurs de la Mobilité),
- l'évolution de l'UTP, qui après avoir accueilli en 2006 des entreprises de fret ferroviaire, est devenue en novembre 2008, le **syndicat professionnel du transport ferroviaire** de marchandises et de voyageurs.

La commission des affaires ferroviaires de l'UTP intervient dans les domaines suivants :

- négociation de la convention collective : chapitres du contrat de travail et des classifications,
- prise de position, au nom des entreprises ferroviaires, à la Conférence nationale sur les sillons en mars 2009,
- préparation des positions défendues par l'UTP au « Comité des parties prenantes » sur les modalités de l'ouverture à la concurrence des services régionaux ferroviaires de voyageurs.

La mutation de l'UTP est importante, elle accompagne celle du transport public vers la mobilité.



# Trois questions à...



Bruno Gazeau  
Délégué général

## 1 Juin 2008-juin 2009 : quel est pour vous l'événement qui a marqué l'actualité du transport ?

C'est l'inversion d'une tendance. Suite à la crise pétrolière et aux investissements réalisés dans les réseaux de transport urbain, **75 % des habitants des grandes villes françaises préfèrent le transport public à la voiture individuelle.** C'est l'un des enseignements de la première édition de l'Observatoire UTP de la mobilité.

## 2 Quel a été le grand rendez-vous de la profession au cours de ces douze derniers mois ?

La négociation sociale ferroviaire et la signature, le 14 octobre 2008, de l'accord de branche relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le fret ferroviaire. Cet accord constitue **la première étape dans l'élaboration d'une convention collective nationale du nouveau secteur ferroviaire.** L'UTP a engagé les négociations sur les classifications.

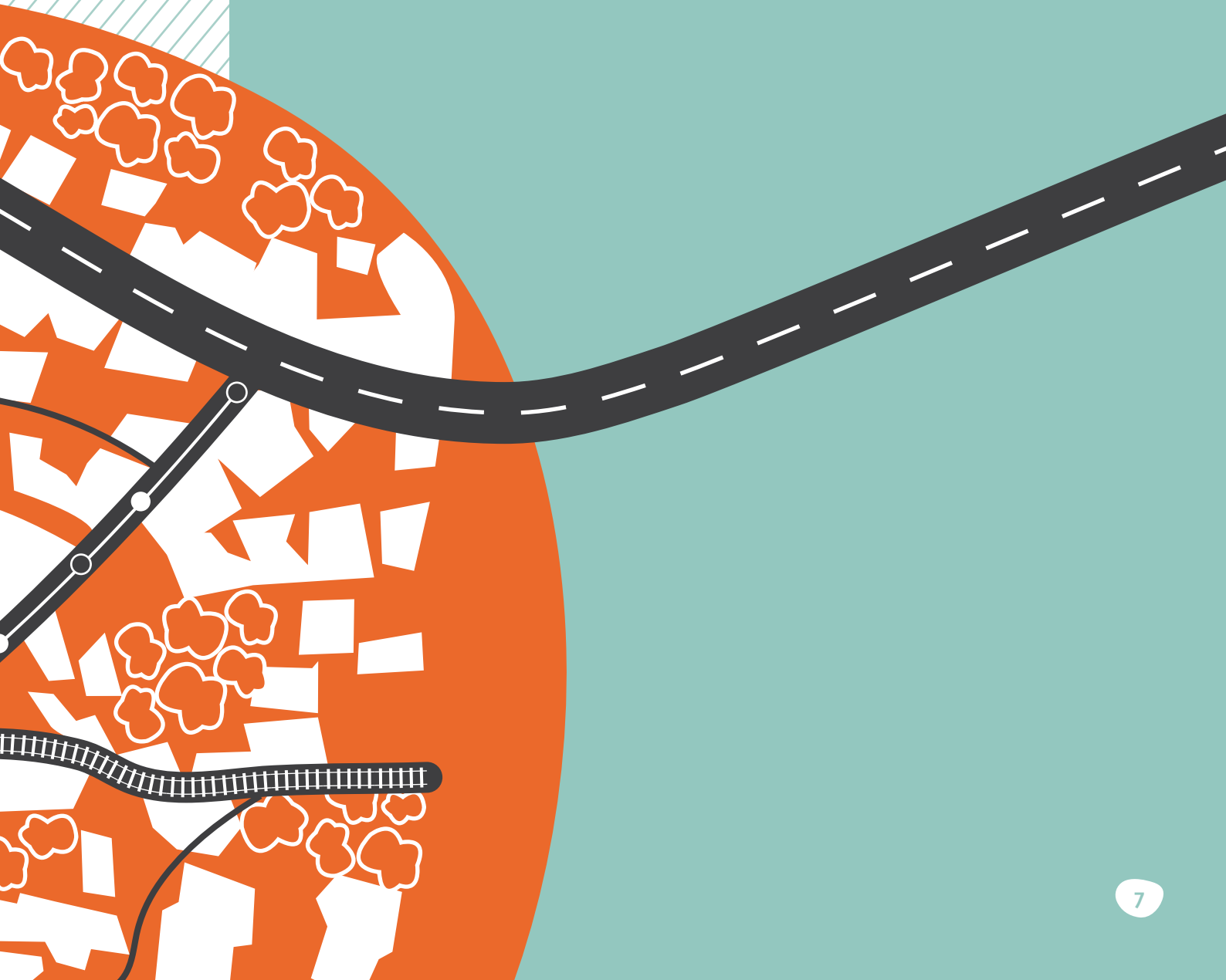
## 3 L'UTP est l'éditeur de la revue *Transport public*. Quelles sont ses spécificités ?

*Transport public* est un lieu de débat et d'éclairage sur les enjeux du transport, de la mobilité, de la concurrence. Sa maquette a évolué avec la création de rubriques sur le transport ferroviaire et l'écomobilité. A l'écran, son site **[www.revue-transport-public.com](http://www.revue-transport-public.com)** est devenu **le portail référent sur l'actualité du transport public et de la mobilité.**





# 1. L'UTP



**L'UTP est le syndicat professionnel du transport public urbain et du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises.**

L'UTP représente des entreprises exploitantes de transport. Elles sont indépendantes ou liées à :

- Keolis,
- Transdev,
- Veolia Transport,
- l'association AGIR.

La RATP et la SNCF sont également adhérentes.

L'UTP, c'est\* :

- près de **200** entreprises adhérentes,
- **5 milliards** de voyages réalisés,
- plus de **800 millions** de kilomètres parcourus,
- près de **6 milliards** d'euros de chiffre d'affaires.

(\*Année 2007)

## Ses missions

Définies dans les statuts, les missions de l'UTP sont :

- la **représentation de la profession** et la défense des intérêts collectifs des entreprises adhérentes,
- la **gestion des conventions collectives** dont elle a la responsabilité,
- la **coopération et la complémentarité** avec les autres entreprises, associations ou organisations professionnelles de transport public de voyageurs ou de transport ferroviaire,
- la **promotion du transport public de voyageurs et du transport ferroviaire.**

## Sa gouvernance

Le Conseil d'administration de l'UTP, élu pour deux ans, est composé de vingt administrateurs dont :

- le Président,
- quatre Vice-Présidents,
- les Présidents des commissions de l'UTP :
  - affaires ferroviaires,
  - affaires sociales,
  - économie et société,
  - législation et affaires européennes,
  - techniques, énergies et développement durable.

Le Délégué général, sous l'égide du Président et du Conseil d'administration, propose et conduit la mise en œuvre de la stratégie de l'UTP et veille au développement de l'image de la profession.

**Une organisation certifiée**



L'UTP est certifiée AFAQ Service Confiance® depuis avril 2008, dans le respect d'engagements liés à :

- des actions d'influence ciblées et organisées,
- une communication structurée avec des informations fiables et régulières,
- une organisation formalisée et transparente.

L'audit de contrôle de mars 2009 a noté l'adéquation entre le plan stratégique de l'UTP (tel que défini par son Conseil d'administration en août 2008) et l'**orientation progressive de ses activités par métier** (pôle urbain, pôle ferroviaire).



# Une équipe à l'écoute de ses adhérents

## VALORISATION ET COMMUNICATION

(communication@utp.fr)

- mise en œuvre d'une politique de communication pour la profession à partir des orientations du Conseil d'administration
- mise en place d'opérations de valorisation de la profession
- développement de la visibilité de l'UTP

## AFFAIRES SOCIALES (social@utp.fr)

- négociation et gestion des conventions collectives « transports publics urbains de voyageurs » « transport ferroviaire » et « voies ferrées d'intérêt local »
- vie sociale des entreprises de la branche :
  - statut des salariés
  - temps de travail
  - formation professionnelle
  - classification des emplois
- sécurité et sûreté
- droit social européen

## CLIENTÈLES, EXPLOITATION ET RECHERCHE

(cer@utp.fr)

- activité des réseaux adhérents de l'UTP : offre, trafic, coûts, tarification
- exploitation des bus et tramways, matériel, énergies, qualité de service, accessibilité
- évolutions techniques et sociétales
- liens entre déplacements et territoires
- développement d'une mobilité durable
- nouveaux services et métiers de la mobilité

## LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

(dg@utp.fr)

Sous l'égide du Président et du Conseil d'administration, il propose et conduit la mise en œuvre de la stratégie de l'UTP et veille au développement de l'image de la profession.

## AFFAIRES FINANCIÈRES ET GÉNÉRALES

(daf@utp.fr)

- gestion des cotisations des adhérents
- élaboration du budget annuel
- tenue de la comptabilité générale et analytique
- fonctionnement de l'organisation interne
- administration du personnel

## LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES (lae@utp.fr)

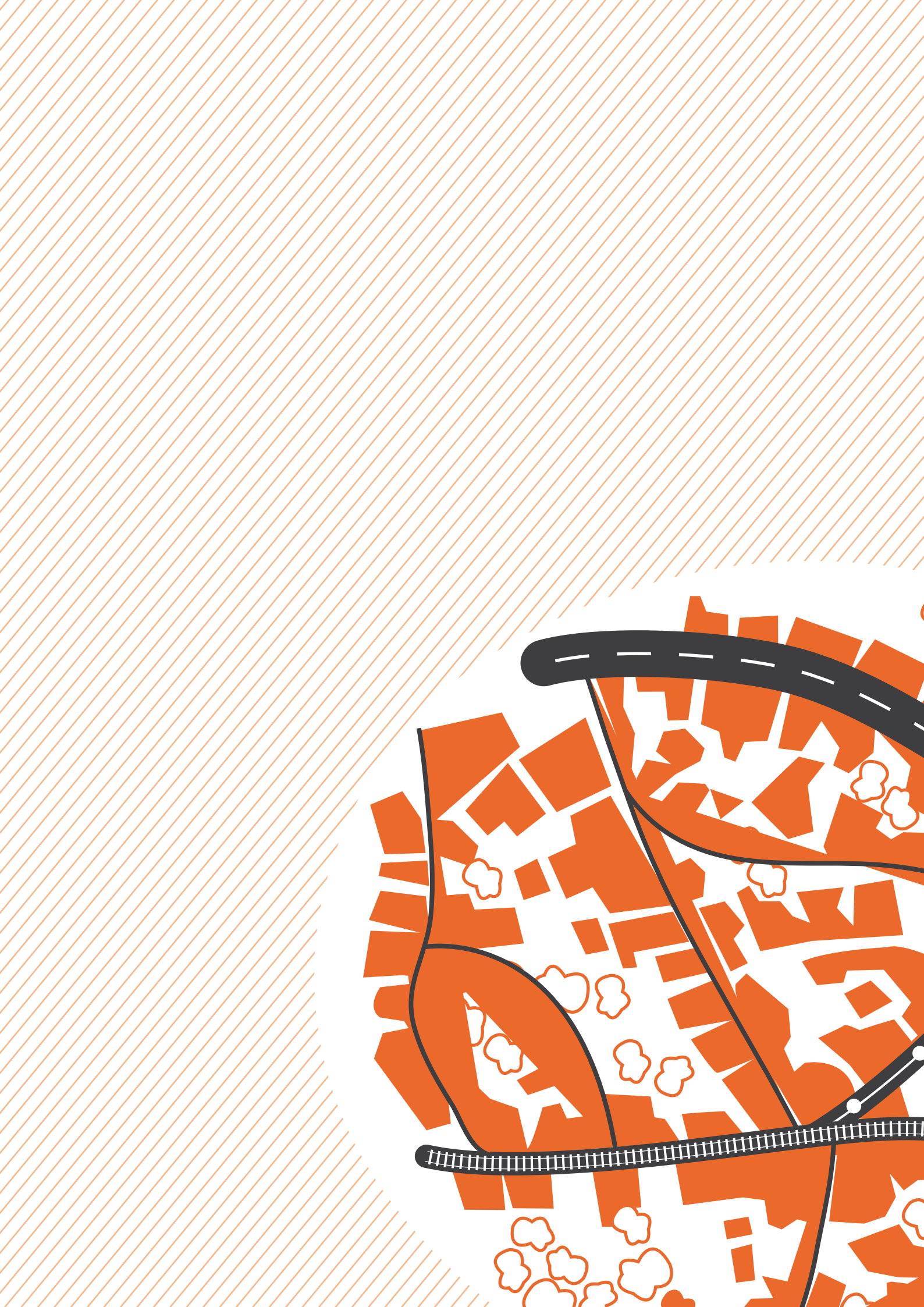
- questions de la concurrence et des aides d'État
- droit des contrats publics : délégation de service public/concessions, marchés publics, contrat de partenariat
- organisation et réglementation des transports urbains et ferroviaires
- droit des assurances, fiscalité

## Transport public, le magazine qui fait circuler les idées

Edité par l'UTP, *Transport public* est le mensuel de référence de la profession. L'édition a été déléguée à Institutionnel Médias. Sa ligne éditoriale valorise toutes les formes de mobilité à l'écrit et à l'écran. Son site [www.revue-transport-public.com](http://www.revue-transport-public.com) relaie au quotidien l'information qui fait l'actualité de la mobilité.

## GIE Objectif transport public

Le GIE Objectif transport public ([www.objectiftransportpublic.com](http://www.objectiftransportpublic.com)) sensibilise les professionnels et le grand public aux enjeux de la mobilité durable. Il organise des événements pour la promotion du transport public. Il est dirigé par un Conseil d'administration composé à parité de représentants de l'UTP et du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport). Il est présidé en alternance par l'UTP et le GART.



2.

# LE TRANSPORT URBAIN



## LE TRANSPORT URBAIN

### Pour une mobilité verte et durable

#### **Directive véhicules propres :** l'UTP obtient gain de cause

La Commission européenne a adopté en décembre 2007 une proposition révisée de directive sur l'achat de véhicules propres. Par ce texte, les autorités organisatrices de transport et les opérateurs étaient contraints à utiliser comme critère d'achat les coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO<sub>2</sub> et aux émissions de polluants sur toute la durée de vie du véhicule. Or, les méthodes initialement proposées ne répondaient pas aux spécificités de la circulation des véhicules de transport urbain et devaient entraîner des surcoûts importants concernant les véhicules comme les procédures d'achat.

L'UTP, en lien avec l'EuroTeam (UITP), a largement diffusé et appuyé les positions de la profession auprès des institutions européennes et françaises, particulièrement auprès du Conseil des ministres, qui a apporté son soutien.

La directive adoptée par le Conseil des ministres le 30 mars 2009 est satisfaisante pour la profession : elle laisse une assez grande marge de manœuvre aux acheteurs.

En complément des dispositions prévues par la directive, l'UTP travaille avec l'UITP sur une méthodologie européenne qui définisse le cycle de vie des véhicules de transport public.

L'UTP suit la transposition de cette directive, qui doit avoir lieu au plus tard, le 30 septembre 2010.

#### **L'Observatoire Énergie, Environnement des Transports :** l'UTP contribue à la mise en place de la première décision concrète du Grenelle de l'Environnement

Début 2008, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a mis en place l'Observatoire Énergie, Environnement des Transports (OEET) qui a pour objet la définition d'une méthodologie commune à tous les exploitants de transport (voyageurs et marchandises) pour quantifier et afficher les productions de gaz à effet de serre.

Signataire de la charte de l'OEET, l'UTP en est membre depuis sa création. Elle participe activement aux commissions techniques « Voyageurs » et « Marchandises ». Elle siège au Conseil de Validation de l'OEET qui regroupe une vingtaine de représentants du monde des transports.

### **Se mobiliser, avec la FNTV, pour faire face à la hausse du gazole**

Face à la dérive des prix du pétrole au cours du premier semestre 2008, l'UTP s'est associée à la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs) pour rechercher des solutions. La réflexion a abouti à une prise de position commune sur «*la hausse du gazole et ses conséquences sur les transports urbains et interurbains*», présentée à la presse le 2 septembre 2008 (disponible sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr)).

Impact sur les charges des entreprises, arbitrage des Autorités Organisatrices de Transport Urbain qui risquent de se traduire par une réduction de l'offre de transport, sont les craintes exprimées dans cette position.

Pour y faire face, l'UTP et la FNTV ont alerté les pouvoirs publics sur une éventuelle remise en cause de l'équilibre économique des contrats, sur un allègement des charges salariales via une franchise des cotisations patronales et, à plus long terme, la mise en cohérence des compétences des collectivités locales et la recherche d'une efficacité globale du système de mobilité.

### **Améliorer la fiabilité du matériel**

Afin de défendre les intérêts collectifs des adhérents et de se conformer aux évolutions du droit de la commande

publique, le Conseil d'administration de l'UTP a décidé la création d'un dispositif pour le suivi des avaries des autobus. Quatre étapes :

- **Élaboration de la base de données SARA** (Suivi des Avaries Répétées sur le matériel Autobus), pour recenser les avaries rencontrées par les réseaux adhérents et mutualiser des données qui rentreront dans le dialogue avec les constructeurs. Après des sessions de formation, l'application a été mise en ligne dès janvier 2009 sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr).
- **Dénonciation du cahier des charges UTP-GART-Constructeurs «autobus à plancher surbaissé»** de 1998 et de ses avenants (dès janvier 2009).
- **Création de l'Observatoire du Matériel Autobus**, qui représentera exploitants, autorités organisatrices et constructeurs. Cet observatoire permettra d'échanger sur les statistiques collectées par SARA, d'organiser les retours d'expériences et d'échanger sur les problématiques des réseaux adhérents sur leurs parcs. Un protocole de partenariat entre l'UTP, la CSIAM (Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle), et le GART a été signé en ce sens le 2 avril 2009.
- **Préparation de recommandations communes UTP-GART** pour une meilleure prise en compte des besoins des opérateurs et des autorités organisatrices lors de l'acquisition de véhicules. Fruit d'une collaboration entre les deux organismes, ce document sera présenté lors des XXII<sup>èmes</sup> Rencontres nationales du transport public (Nice, 25-27 novembre 2009).



## LE TRANSPORT URBAIN

### LA COMMISSION TECHNIQUE, ÉNERGIES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- A suivi les différents projets de loi liés au Grenelle de l'environnement et a produit des amendements.
- A élaboré le programme de la journée professionnelle sur la sécurité des tramways du 22 octobre 2008 (cf. p.32).
- A contribué à l'enquête Parc 2008.
- A transmis des argumentaires au département législation et affaires européennes sur l'impact de la proposition de directive européenne pour l'achat des véhicules propres.
- A proposé une réflexion autour de la qualité de service.

#### CETTE COMMISSION A SUIVI CINQ GROUPES DE TRAVAIL :

- Le **groupe de travail «GNV»** (Gaz Naturel de Véhicules) qui a élaboré en septembre 2008 le classeur « Pratiques de contrôle et de maintenance des réseaux exploitants des autobus au GNV » (disponible auprès de [communication@utp.fr](mailto:communication@utp.fr)).

- Le **groupe de travail «Suivi des avaries répétitives» des véhicules**, qui a fortement contribué à la mise en place de l'application SARA.
- Le **groupe de travail « Billettique »** :
  - En lien avec le GART, il explore les potentialités du mobile sans contact en termes de billettique et d'informations voyageurs.
  - Il prépare les travaux de la Commission de Normalisation de l'AFNOR (CN 03) qui réunit, sous la présidence du GART et la vice-présidence de l'UTP, des autorités organisatrices, des opérateurs et des industriels. Cette commission se concentre sur le traitement de la billettique et de l'information dans l'élaboration des normes et documents de référence.
- Il fédère la réflexion sur la réduction des frais bancaires engendrés par les transactions de petits montants lors de l'achat des titres de transport. D'où un travail en lien avec le GIE Cartes Bancaires sur ce thème.
- Le **groupe de travail «OEET»** prépare les commissions «Voyageurs» de l'Observatoire Énergie, Environnement des Transports. Il réunit les représentants des composantes de l'UTP qui siègent dans cette instance.
- Le **groupe de travail «ATEE»**, Association Technique Énergie Environnement, qui fédère des entreprises en vue de définir des opérations standardisées ouvrant droit à des certificats d'économie d'énergie pour les entreprises (covoiturage, promotion du transport public, abondement de la prime transport...).



## Pour une mobilité rentable et équitable

Déjà évoquée en 2006, la question du chèque transport a été soulevée à nouveau par le Gouvernement mi-2008. Elle prenait la forme d'une aide aux déplacements domicile-travail.

L'UTP s'est appuyée sur l'argumentaire élaboré en 2006 sur le chèque-transport pour structurer sa position du 28 août 2008 (disponible sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr)) autour de :

- La prise en charge directe sur la feuille de paie.
- L'exonération des charges sociales pour les entreprises qui la mettent en œuvre et pour le salarié bénéficiaire.
- L'alignement des salariés des entreprises de province sur ceux de l'Île-de-France.

Le texte de loi de décembre 2008 qui a acté la création de la prime-transport a intégré les revendications de l'UTP.

### LA COMMISSION ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

- A élaboré un document à destination des élus locaux sur l'économie des transports et l'évolution des coûts du transport public. Il s'agit de battre en brèche un certain nombre d'idées reçues sur le transport public, en s'appuyant sur des cas concrets et des chiffres partagés. Ce travail sera présenté lors des XXII<sup>èmes</sup> Rencontres nationales du transport public (Nice, 25-27 novembre 2009).
- A rédigé la position de l'UTP sur le péage urbain (15 mai 2008).
- Prépare la position de l'UTP sur la réforme des collectivités locales suite au rapport Balladur.

La commission économie et société a suivi les réflexions du **groupe de travail « nouveaux métiers de la mobilité »** dont la création a été décidée par le Conseil d'administration de l'UTP en août 2008.

Dans un environnement où de nouvelles pratiques de mobilité ont déjà conduit les opérateurs à intégrer de nouveaux services (autopartage, vélo en libre service...) et de nouveaux partenariats, ce groupe de travail étudie la rentabilité et la compatibilité de ces nouvelles solutions pour que la mobilité se décline individuellement, dans une logique de porte-à-porte.

Le colloque « Plateformes intermodales, mettre la ville dans les réseaux » du 4 mars 2009, s'est bâti autour de cette thématique.



## LE TRANSPORT URBAIN

### Pour un dialogue social structuré

Suite à la signature d'un accord de branche « *sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs* » le 3 décembre 2007, étendu par arrêté ministériel le 9 juin 2008, l'UTP a mis en place les nouveaux dispositifs prévus par la loi :

- Installation d'un fonds de financement du dialogue social de branche : l'AGEFODIA-TU, Association de Gestion du Fonds du Dialogue social du Transport Urbain qui collecte, pour chacune des entreprises de la branche, 0.1% de sa masse salariale annuelle.

- Premières réunions de l'ONDS (Observatoire paritaire de la Négociation collective et du Dialogue Social) et premiers travaux : l'enquête de représentativité syndicale en nombre de délégués du personnel, remontée des accords d'entreprise et des documents liés à la conflictualité (négociations préalables, préavis) pour analyser quantitativement et qualitativement le dialogue social dans le secteur.

En proposant aux partenaires sociaux des lieux d'analyse, de réflexion et d'évaluation, l'AGEFODIA et l'ONDS finalisent la structure du dialogue social qui comprenait déjà :

- La Commission Paritaire sûreté/sécurité.
- La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP).
- L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ).



# STRUCTURE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA BRANCHE DES TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS

**Association de gestion du fonds du dialogue social de branche (AGEFODIA)**

Collecte la contribution des entreprises au dialogue social de branche, assure les moyens de fonctionnement des organisations syndicales représentatives de branche (dont détachement de «chargés du dialogue social de branche») en répartissant la contribution en fonction de l'influence de chaque organisation.

## ÉTUDE

### L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualification (OPMQ)

« Bureau d'étude » paritaire en matière d'emploi, de métiers, de qualifications. Il passe des commandes, fait réaliser des études prospectives afin d'alimenter la réflexion de la CPNE.

## PRÉPARATION DE LA NÉGOCIATION

### Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)

Instance de suivi, de réflexion et de propositions en matière d'emploi et de formation professionnelle dans les transports urbains de voyageurs à destination de la *Commission Paritaire Nationale*.

### Commission Paritaire Nationale des questions de sécurité

Instance de suivi, de réflexion et de propositions en matière de sécurité dans les transports urbains de voyageurs à destination de la *Commission Paritaire Nationale*.

## ÉVALUATION

### Observatoire paritaire de la Négociation collective et du Dialogue Social (ONDS)

Instance de suivi et d'analyse du dialogue social, des négociations et de la conflictualité dans les entreprises afin de faire des propositions de thèmes de négociations de branche à la CPN, cet observatoire suit aussi la déclinaison des accords de branche dans les entreprises. Il est également chargé de mesurer l'influence de chacune des Organisations Syndicales Représentatives dans la branche afin de répartir les moyens de fonctionnement. Il recense ainsi les accords d'entreprise, les procédures de négociation préalable avant préavis et les préavis de grève afin de les analyser et d'identifier les points de conflictualité.

## NÉGOCIATION

### Commission Paritaire Nationale (CPN)

Instance décisionnaire, réunissant l'UTP et les organisations syndicales représentatives, qui négocie les accords de branche et prend les décisions paritaires pour le secteur.

## LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (TRANSPORT URBAIN)

Programme des négociations sociales 2009/2010 : négociation salariale annuelle, diversité, formation professionnelle à la suite de la réforme conventionnelle et législative, prévoyance/inaptitude, dans le cadre de l'allongement de la vie au travail.

Au sein de l'ONDS (Observatoire paritaire de la Négociation collective et du Dialogue Social) : remontée à l'UTP puis analyse

statistique et qualitative des accords d'entreprise sûreté/sécurité (1<sup>er</sup> semestre 2009), ainsi que des documents liés à la conflictualité (négociations préalables et préavis) (2<sup>ème</sup> semestre 2009).

**OPMQ (Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications)** : suite et fin des travaux accompagnés par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) sur la pyramide des âges et la mixité dans la branche.

**Lobbying/actions d'influence** : permis à points, refonte des textes législatifs et réglementaires sur la sûreté/sécurité, FIMO/FCO (Formation professionnelle minimale obligatoire).

## LE TRANSPORT URBAIN

### Pour une mobilité plus sûre

*L'UTP est membre de l'Observatoire National de la Délinquance dans le Transport (ONDT). Cet observatoire s'est réuni à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois pour rédiger un article sur les atteintes aux personnels dans le rapport annuel de l'Observatoire National de la Délinquance (OND) sur la base des statistiques de l'ensemble des transporteurs de voyageurs (UTP, RATP, SNCF, OPTILE).*

#### **Éthylotest : un dispositif inadapté au transport urbain**

Suite à la décision interministérielle d'équiper les autocars affectés au transport d'enfants d'un éthylotest anti-démarrage, un groupe de travail a été mis en place au Conseil National des Transports pour traiter du champ d'application de ce dispositif et plus généralement de la prévention des addictions.

La nécessité d'étendre cette mesure aux autobus a été clairement demandée à plusieurs reprises dans ce groupe de travail et en dehors.

L'UTP s'est vivement opposée à la généralisation d'un tel dispositif directement auprès du MEEDDAT et auprès du Conseil National des Transports. En effet, une telle mesure ne permet pas de répondre à la volonté de réduire les addictions, d'autant que les opérateurs urbains ont mis en place d'importants moyens de prévention et que l'accidentologie des conducteurs dans les transports urbains est quasiment nulle.

L'UTP a également alerté le GART sur les conséquences financières pour les autorités organisatrices de la généralisation des éthylotests aux autobus, qui seraient évaluées à 25 M€ et lui a proposé de prendre une position commune.



## LE GROUPE DE TRAVAIL SÉCURITÉ

Le groupe de travail sécurité a réalisé un document intitulé « Textes applicables à la sécurité dans le transport public de voyageurs – Des textes dépassés face à un défi majeur – Analyses et propositions de l'UTP » soumis au Conseil d'administration de l'UTP en septembre 2008.

Il recense les dispositions légales et réglementaires dont l'inadaptation ou l'obsolescence nuit à l'efficacité de l'action des salariés des entreprises. Il a fait l'objet d'une vaste diffusion auprès des ministères concernés et reçu l'appui du MEEDDAT. Suite à cette diffusion,

un travail s'est engagé sous l'égide du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sollicité par l'UTP afin d'étudier les suites législatives qui pourraient être données.

Le groupe de travail sécurité a également entamé en 2009 un travail sur le coût de l'insécurité afin d'améliorer son recensement et de mieux le mettre en valeur dans la communication de l'UTP. Il a également engagé des réflexions sur l'avenir du rapport annuel de l'UTP, *La sécurité dans les transports urbains*.

## Pour une réglementation française et européenne adaptée à la profession

### Droits des passagers dans les transports par autobus : un dossier prioritaire pour l'UTP

À l'instar du transport aérien et du transport ferroviaire, la Commission européenne a adopté le 5 décembre 2008 une proposition de règlement sur les droits des passagers effectuant des voyages par autobus et autocar. Ce règlement prévoit principalement des règles en matière de responsabilité des opérateurs et des droits pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Or, cette proposition de règlement initialement prévue pour les transports longue distance, est inadaptée aux besoins des passagers des transports urbains et régionaux.

L'UTP, attentive à cette question depuis de nombreuses années, demande qu'en raison de leurs caractéristiques (courtes distances, durée moyenne des voyages de 15 minutes, services publics organisés par des collectivités publiques, services intermodaux...), les transports urbains et régionaux ne subissent pas le cadre réglementaire des transports routiers longue distance.

Ainsi, elle a structuré son action en adoptant :

- Une position officielle (début 2009).
- Un lobbying dynamique auprès des institutions européennes.



## LE TRANSPORT URBAIN

En réaction au vote du Parlement européen du 23 avril 2009 en faveur de cette proposition de règlement, l'UTP a rappelé, dans son communiqué de presse du 29 avril 2009 (disponible sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr)), les dangers que représenterait, pour le transport public urbain et régional, l'adoption par le Conseil des ministres d'un tel règlement (vote prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2009). Son application entraînerait « *une hausse importante des coûts d'exploitation des transports publics urbains, incluant une hausse des primes d'assurance* ». Il pourrait

alors mettre à mal la situation déjà fragile du secteur et remettre en cause le développement des transports publics, au moment même où dans un contexte de crise, le transport public est davantage sollicité pour répondre aux demandes croissantes des citoyens, des élus et aux défis du Grenelle de l'environnement.

### **Défense de la Délégation de Service Public et de la concurrence**

→ Une enquête annuelle sur l'état de la concurrence :

Sur la base des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les appels d'offres 2005-2007 auprès de ses réseaux adhérents, l'UTP a relevé qu'un tiers des contrats mis en concurrence sur cette période ont changé de titulaire (13 sur 43 réseaux) et que cinq réseaux ont changé de mode de gestion.

**Ces chiffres démontrent l'existence d'une forte concurrence dans les transports urbains, tant entre les groupes de transport, qu'entre les modes de gestion.** Cette enquête a fait l'objet d'un communiqué de presse en 2008. Elle est mise en exergue sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr).

→ Défense de la DSP :

L'UTP est intervenue, notamment auprès de l'Institut de la Gestion Déléguée, pour éviter une éventuelle modification de la loi Sapin, jugée inopportune. En effet, **les opérateurs et les élus considèrent que la DSP fonctionne bien.**





L'UTP suit les éventuelles modifications qui pourraient survenir au niveau européen sur les DSP (appelées concession en droit européen).

### **Élaboration d'un code des transports**

Le MEEDDAT a été habilité en décembre 2007 à rédiger le projet de la partie législative d'un code des transports à « droit constant » (sans évolution des textes sur le fond) avant le 31 décembre 2008.

L'UTP est intervenue à plusieurs reprises auprès du Ministère pour demander :

- La distinction transports guidés/ transports ferroviaires lourds. En effet, ses dispositions, notamment en matière de sécurité et d'interopérabilité, ne se justifient pas pour les transports guidés et pourraient freiner leur développement actuel.
- La codification à droit constant de certaines dispositions importantes, comme le Versement Transport.

## **LA COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**

### **2008**

- Lobbying auprès des institutions européennes sur la proposition de directive sur les véhicules propres, qui a abouti à l'adoption d'un texte assez souple pour permettre la prise en compte des spécificités du secteur.
- Réalisation d'une enquête sur les contrats dans les transports urbains, qui a permis d'alimenter le lobbying de l'UTP et réalisation d'un communiqué sur l'état de la concurrence dans le secteur, largement diffusé.
- Défense de la DSP, notamment face à des tentatives de modification de la loi Sapin qui ne paraissaient pas opportunes.
- Suivi des aspects juridiques du dossier SARA (cf. p.13).
- Suivi du projet de code des transports.

### **2009**

- Lobbying auprès des institutions européennes sur la proposition de règlement concernant les droits des passagers dans les autobus, pour obtenir une exemption des transports urbains et régionaux du champ d'application de ce texte.
- Suivi de l'entrée en vigueur du règlement sur les obligations de service public en France et en Europe.
- Lobbying pour limiter le champ d'application de l'éthylotest et éviter qu'il ne s'applique aux autobus.
- Suites du plan d'action du Parlement européen sur la mobilité urbaine.
- Suivi du **groupe de travail « expérimentation »** de la concurrence dans les transports régionaux de voyageurs (cf. p.25).



3.

# LE TRANSPORT FERROVIAIRE



## **Représenter le fret ferroviaire et le transport ferroviaire de voyageurs**

*L'UTP représente et défend les intérêts des entreprises ferroviaires de transport de voyageurs. Sans attendre l'échéance fixée par l'Union européenne pour l'ouverture à la concurrence des lignes internationales de voyageurs (13 décembre 2009), l'UTP a, dès novembre 2008, élargi son champ de compétences.*

### **Une légitimité acquise par l'élaboration du cadre social du fret ferroviaire**

Ce mouvement s'inscrit dans la continuité de l'ouverture de l'UTP au fret ferroviaire intervenue en 2005.

Les négociations sociales pour l'élaboration d'une convention collective de branche ont débuté en janvier 2007. Après la définition d'une méthodologie des négociations et du champ d'application de la future convention collective le 6 juin 2007 (avec extension le 23 juin 2008), le premier socle des garanties sociales pour les salariés du fret ferroviaire privé a été posé avec la définition des dispositions générales de la convention collective (5 novembre 2007) et la signature de l'accord de branche relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail (le 14 octobre 2008) par la CFTC, l'UNSA et la CGC et auquel ne sont pas opposées la CGT et la FGAAC.



**Antoine Hurel**, Président de la commission des affaires ferroviaires de l'UTP

**Jean-Philippe Catanzaro**,  
Secrétaire Général CFTC-FGT

**Jean-Daniel Bigarne**,  
Secrétaire Général UNSA cheminots

**Bruno Gazeau**, Délégué général de l'UTP

**Alain Goutéraux**, Président de la Commission Mixte Paritaire Nationale ferroviaire

**Philippe Francin**, CFE-CGC

## **Expérimentation de la concurrence dans les transports régionaux de voyageurs**

L'UTP a adopté à l'unanimité de ses adhérents en novembre 2008 une position favorable au respect du principe de libre administration des collectivités locales en matière d'organisation des services publics ferroviaires. En effet, les régions devraient avoir le choix entre l'attribution directe de leurs contrats ou leur mise en concurrence.

L'actualité juridique et politique a été intense sur cette question. Antonio Tajani, Commissaire européen aux Transports, a confirmé le principe de libre administration des collectivités locales en matière ferroviaire. Les divergences concernent maintenant la date à laquelle les transports ferroviaires régionaux seront mis en concurrence : 3 décembre 2009, 3 décembre 2014 ou 3 décembre 2019 ?

L'UTP a mis en place en janvier 2009 le **groupe de travail «expérimentation»** chargé d'étudier les principales questions qui émergeront en cas de mise en concurrence et de changement d'opérateur : les questions du personnel, du matériel roulant et de sa maintenance, des gares, de la qualification des contrats et de la répartition des recettes.

Ce groupe de travail prépare les positions défendues par l'UTP au Comité des parties prenantes. Créé en avril 2009 par

Dominique Bussereau, Secrétaire d'État chargé des Transports, ce comité traite le sujet de l'ouverture à la concurrence des services régionaux ferroviaires.

Présidé par le Sénateur Francis Grignon, il rassemble des représentants :

- De l'État.
- Des autorités organisatrices régionales.
- Du gestionnaire du réseau, RFF.
- De l'opérateur historique, la SNCF.
- Des entreprises ferroviaires.
- Des usagers représentés par la FNAUT.

L'UTP est en contact avec l'Assemblée des Régions de France sur cette question. Elle a été auditionnée par la Sénatrice Fabienne Keller dans le cadre de sa mission sur la gare contemporaine.

## **Pour une autorité de régulation ferroviaire indépendante et reconnue**

Depuis fin 2007, l'UTP suit attentivement la mise en place d'une Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF), à l'instar de ce qui existe dans les secteurs qui ont été ouverts à la concurrence, comme les télécoms et l'énergie. Le fret étant ouvert à la concurrence depuis maintenant plus de trois ans et l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs étant imminente, l'installation d'une autorité de régulation s'impose.

L'UTP a participé aux consultations lancées par le MEEDDAT sur le projet de loi. Ainsi, elle a été auditionnée à la fin de l'année 2008 par le Sénateur Francis Grignon, Rapporteur du projet de loi au Sénat, devant lequel elle a notamment défendu ses propositions d'amendements pour une autorité de régulation forte et indépendante, dotée de moyens suffisants lui permettant notamment d'avoir un vrai pouvoir d'investigation.

Une grande partie des amendements de l'UTP a été reprise par le Sénat.

Ainsi, l'ARAF :

- Pourra se prononcer sur des discriminations relatives à l'application des règles de sécurité par l'EPSF (Établissement Public de Sécurité Ferroviaire).
- Devra veiller à un équilibre entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport : avis sur le document de référence du réseau, avis sur les programmes d'investissements de RFF, mise en place d'un conseil auprès de RFF sur les choix stratégiques de développement...

L'UTP s'assure par ailleurs de la correcte transposition de la directive 58/2007, sur l'ouverture à la concurrence des lignes internationales de voyageurs, plus particulièrement du respect du libre accès des entreprises ferroviaires au réseau.

L'UTP a été auditionnée en mai 2009 pour faire valoir ses propositions d'amendements auprès du Député Yanick Paternotte, Rapporteur du projet de loi relatif à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et guidés.

## **Conférence nationale sur les sillons : l'UTP prend la parole**

La Conférence nationale sur les sillons dresse chaque année un état des lieux de l'infrastructure ferroviaire, clé de voûte du développement du secteur ferroviaire et notamment du fret.

Le 13 mars 2009, l'UTP y a dressé le constat suivant :

- 1- La qualité des sillons se dégrade, ce qui inquiète toutes les entreprises ferroviaires.
- 2- Le processus d'allocation des sillons reste inadapté au marché du fret et engendre mécontentements et conflits.
- 3- Le produit vendu par RFF (Réseau Ferré de France) n'est ni défini ni garanti.



## LA COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

L'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires régionaux a été, ces derniers mois, un sujet d'actualité. L'UTP a mis en place dès janvier 2009 un groupe de travail sur les questions qui seront soulevées en cas de mise en concurrence :

- devenir du personnel,
- matériels roulants,
- gares,
- facilités essentielles,
- contrats,
- répartition des recettes.

La réforme du système ferroviaire décidée en 2008 par les pouvoirs publics préoccupe fortement les entreprises ferroviaires, comme le montre la position de l'UTP de novembre 2008 (disponible sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr)). Dans une autre position sur « *le contrat de performance signé entre l'État et RFF* » du 30 janvier 2009, l'UTP a souhaité insister sur la nécessité d'un système tarifaire avec des règles précises et claires qui offre une visibilité à long terme. Ce thème a également fait l'objet d'une motion lors de la Conférence nationale sur les sillons du 13 mars 2009.

C'est aussi pour veiller aux intérêts de ses adhérents que l'UTP participe, aux côtés des entreprises ferroviaires, au groupe de travail mis en place par RFF pour définir les indicateurs de qualité des sillons prévus dans le contrat de performance.

Dans le domaine social, la **Commission des affaires ferroviaires** se concentre sur :

- La poursuite des négociations pour le fret ferroviaire sur la base d'une liste prédéterminée par les partenaires sociaux : contrat de travail, classifications/rémunérations, Compte Épargne Temps, formation professionnelle, garanties collectives...
- La poursuite de travaux sur les aptitudes des salariés du ferroviaire et la certification des conducteurs.
- La préparation et l'ouverture des négociations dans le transport ferroviaire de voyageurs.

Avec des sous-groupes « *aptitudes psychologiques* » et « *aptitudes médicales* », et en liaison avec le MEEDDAT, le **groupe de travail « aptitudes »** élabore les propositions de conditions d'évolution des textes relatifs aux conditions d'aptitudes des salariés du secteur.





4.

LA

**VALORISATION**

DE LA **PROFESSION**



## Les événements

### **Transports Publics 2008, le Salon européen de la mobilité 10-12 juin 2008**

L'édition 2008 du Salon européen de la mobilité a rassemblé près de 9000 participants, plus de 200 exposants, soit une croissance d'un tiers des exposants et 40 % de visiteurs en plus par rapport à 2006.

La diversité des exposants (exploitants, équipementiers, ingénieurs, opérateurs de téléphonie mobile...) en fait **le salon de l'intégralité de la filière du transport et de la mobilité.**

Par ailleurs, il a pris **une réelle dimension internationale** : en effet, il a accueilli plus de 30 % d'exposants non français.

Les temps forts du programme :

- Les débats du **Carrefour de l'Europe** auxquels de nombreux administrateurs de l'UTP ont participé.
- Le concours du **Bus d'Or.**
- La **Tribune des exposants.**
- Les **Trophées de l'innovation** qui ont récompensé : l'Autorail Grande Capacité bi-bi de Bombardier, le point de vente virtuel d'ERG Transit Systems et Mobi+ de Lumiplan.
- Une rencontre entre les Directeurs des Ressources Humaines des composantes de l'UTP et une centaine d'étudiants.

Prochaine édition du Salon européen de la mobilité : Paris du 8 au 10 juin 2010.







## CONCOURS DU BUS D'OR 2008 : LES CONDUCTEURS ONT DONNÉ LE MEILLEUR !

**Trois types d'épreuves :** une épreuve théorique, un parcours sur circuit et une conduite dans des conditions réelles d'exploitation.

**Les lauréats :** Dominique Prunet, Tisseo (Toulouse), Vincent Comparato, Semitag (Grenoble) et Radouan Medjdabi, TAM (Montpellier). Un premier prix du concours européen a été décerné à la STIB (Bruxelles).

## VERS UN SALON MONDIAL DE LA MOBILITÉ DURABLE À PARIS

En juin 2008, le GIE Objectif transport public et l'UITP ont signé une convention de coopération portant sur l'organisation des éditions 2010 et 2012 de *Transports Publics* en vue d'organiser, à terme, un salon mondial de la mobilité durable à Paris.



### 1 € pour découvrir le transport public en toute liberté – Journée du transport public – 17 septembre 2008

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, la seconde Journée du transport public a connu un fort succès: près de 150 réseaux ont

participé à l'opération avec des offres à 1 euro; 32 millions de Français, soit 1 Français sur 2, ont eu la possibilité de tester les transports publics près de chez eux et d'en découvrir les avantages.

Cette journée était parrainée par Yann Arthus-Bertrand et a bénéficié du soutien du MEEDDAT.

Janvier 2009 : Joël Lebreton,  
Président-directeur général de Transdev,  
devient Président du GIE Objectif transport public.



## Observatoire UTP de la mobilité

Sur la base de sondages annuels, l'Observatoire UTP de la mobilité permettra de suivre l'évolution de l'image des transports publics auprès des Français, notamment dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants et celle de leurs comportements.

La première édition de ce sondage a été menée par l'Institut BVA du 12 au 18 novembre 2008, par téléphone, auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, représentatif des habitants des agglomérations de plus de 50 000 habitants, âgés de 18 ans et plus (synthèse disponible sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr)).

Il portait sur l'image des déplacements en transport public, l'utilisation de ces transports, les pistes pour les améliorer et celles pour inciter à les prendre davantage.

De cette première édition, il ressort les enseignements suivants :

- **En ville, les transports publics bénéficient d'une meilleure image que les transports en voiture.**
- **Leur coût paraît inférieur à celui de la voiture.**
- Ils sont plus souvent empruntés pour se rendre sur les lieux de loisirs que pour aller faire des courses ou aller au travail.

- **Ce sont les 18/24 ans qui les utilisent le plus :** ce sont aussi les plus demandeurs de mesures pour les améliorer et pouvoir les prendre davantage.
- Pour améliorer les transports, **des progrès sont attendus en priorité sur leur fréquence, leur coût et leur ponctualité** et, dans une moindre mesure, sur l'information (temps d'attente) et leur confort. Le développement des lignes express et des voies réservées semble la réponse la plus efficace pour les rendre plus rapides.
- Parmi les pistes qui inciteraient à prendre davantage les transports publics, figure d'abord **la volonté de faire baisser la pollution** ; viennent ensuite la hausse du prix de l'essence, l'augmentation des embouteillages. Enfin, pour diminuer la circulation automobile, la création de péages et l'action sur le stationnement paraissent aussi importantes l'une que l'autre.

## Journée professionnelle sécurité tramway - 22 octobre 2008

Organisée par l'UTP et le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés), cette journée a réuni une centaine de participants, autour des thèmes suivants : bref rappel de l'histoire des tramways, période post mise en service des nouveaux tramways, statistiques accidents de 2006, réglementation, Règlement Sécurité Exploitation, Plan d'Intervention Sécurité et procédure en cas d'accident grave. Cette journée d'échanges entre exploitants a vocation à être renouvelée chaque année.







## Les publications

Disponibles sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr),  
rubrique publications,  
ou sur demande auprès de  
[communication@utp.fr](mailto:communication@utp.fr).

### Les chiffres clés du transport public urbain

Véritable référence pour la profession, cette brochure annuelle recense et analyse les statistiques de 139 réseaux adhérents de l'UTP. Elle présente leurs principaux indicateurs d'activité : données globales, données réseau par réseau. Y figurent également les synthèses du *Bilan social*, de *La sécurité dans les transports urbains* et d'enquêtes ponctuelles conduites par l'UTP.

### « Plateformes intermodales, mettre la ville dans les réseaux »

Ce colloque organisé le 4 mars 2009 par l'UTP en partenariat avec Chronos (cabinet de sociologie à l'écoute des changements de comportement et de demandes de déplacement) a confronté un territoire urbain distendu (après 50 ans d'étalement urbain) avec les solutions déployées pour répondre aux demandes de mobilité. Il a rassemblé des opérateurs de transport historiques et des acteurs plus originaux : créateurs de mobilier urbain, loueurs de voitures, exploitants de parking, opérateurs de téléphonie mobile... Ils ont, ensemble, imaginé le paysage de la mobilité de demain.

### Le bilan social

Ce rapport annuel de branche concerne les entreprises soumises à la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs. L'édition 2009 analyse les données d'un panel de 110 entreprises adhérentes de l'UTP (effectifs, salaires, organisation et durée du travail, formation professionnelle).

### La sécurité dans les transports urbains

Existant depuis douze ans, ce rapport annuel permet d'observer les évolutions significatives de la sécurité dans les transports urbains sur une longue période. Il concerne les entreprises soumises à la convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs. L'édition 2009 traite les données d'un panel de 114 adhérents de l'UTP (agressions, atteintes aux biens, coût de l'insécurité). Dans ce rapport figurent aussi des chiffres commentés sur les réponses des entreprises de transport urbain à l'insécurité.

### LES NOTES JURIDIQUES ET LES DOSSIERS

Ils sont disponibles sur [www.utp.fr](http://www.utp.fr) dans l'espace adhérents.

Les notes juridiques 7, 8, 9 et 10 examinent la loi de modernisation du marché du travail et la loi portant sur la rénovation de la démocratie sociale.

Les dossiers font le point sur des thématiques fondamentales. À noter : le dossier « Dialogue social et continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs ».



### Grand Angle

*Grand Angle* est une compilation originale des contributions et positions officielles prises par l'UTP entre mai 2007 et décembre 2008. Par différents niveaux de lecture, *Grand Angle* facilite l'accès aux débats soulevés par l'évolution du transport public et ferroviaire. Les positions sont reprises dans leur intégralité. Elles sont également explicitées de manière pédagogique et ludique.

### Le parc des véhicules dans les transports publics urbains en France

Ce rapport bisannuel présente l'état du parc de véhicules de transport public (autobus, trolleys, modes lourds). Il est réalisé à partir des données transmises par plus de 120 adhérents de l'UTP. Outre les informations sur les gabarits et les marques, les différentes énergies utilisées en France y sont répertoriées. Figurent aussi des données sur la normalisation des autobus, la propriété, l'âge et l'accessibilité du parc.

### Les acteurs des transports publics et ferroviaires 2009, édition 2008

Cet annuaire rassemble les coordonnées des adhérents et des membres associés de l'UTP.

## L'UTP et les médias

*Espace presse du site [www.utp.fr](http://www.utp.fr) : une information actualisée en permanence.*

*Les communiqués et dossiers de presse sont consultables, ainsi que la synthèse des principales retombées médiatiques.*

### Les messages aux médias de juin 2008 à juin 2009

Communiqués et conférences de presse ont mis l'accent sur les messages prioritaires et les enjeux de la profession, pour informer, via les médias, les acteurs politiques et économiques de la mobilité et de la ville, et le grand public.

### Le transport public urbain : un marché en pleine expansion

**28 octobre 2009** : la conférence de presse annuelle de l'UTP, à l'occasion de la sortie de la brochure « *Les chiffres clés du transport public urbain* » (chiffres 2007, édition 2008) a confirmé la hausse de fréquentation qui annonce l'enjeu à venir : **répondre à l'accroissement de la demande.**

### Ferroviaire

→ **Ouverture du marché du fret ferroviaire et accord de branche**

**14 octobre 2009** : Michel Cornil, Président de l'UTP, Bruno Gazeau, Délégué général, et Antoine Hurel, Président de la *commission des affaires ferroviaires*, ont accompagné l'ouverture du marché du

fret ferroviaire par la signature d'un accord de branche encadrant l'organisation du temps de travail, avec trois organisations syndicales représentées par Jean-Philippe Catanzaro pour la CFTC-FGT, Jean-Daniel Bigarne pour l'UNSA et Philippe Francin pour la CFE-CGC.

#### → Ouverture de l'UTP au transport ferroviaire de voyageurs

**20 novembre 2008** : l'UTP a confirmé sa nouvelle appellation « *Union des Transports Publics et ferroviaires* » en annonçant l'élargissement de son domaine d'activités au transport ferroviaire de voyageurs.

#### → Conférence nationale sur les sillons : une motion présentée par l'UTP

**13 mars 2009** : au nom des entreprises ferroviaires, l'UTP a présenté une motion concernant l'absence de garantie sur la fourniture des sillons vendus aux entreprises ferroviaires et son corollaire, relatif à l'absence de transparence et de prévisibilité de la tarification.

### Sécurité dans les transports publics urbains : moins d'agressions en région

**26 juin 2008** : la sortie du 11<sup>ème</sup> rapport annuel « *La sécurité dans les transports urbains en 2007, édition 2008* », a été

l'occasion pour Michel Cornil, Président de l'UTP, Bruno Gazeau, Délégué général et Michel Richardot, représentant du groupe de travail sécurité de l'UTP, de présenter une analyse approfondie de la sécurité dans les transports publics.

### Transports urbains et transports interurbains

#### → Signature des statuts de l'APAM

**18 mai 2009** : Michel Cornil, Président de l'UTP et Michel Seyt, Président de la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), ont signé les statuts de l'Association pour la Promotion des Acteurs de la Mobilité (APAM), en présence de Dominique Bussereau, Secrétaire d'État chargé des Transports, et des représentants de la profession : Michel Bleitrach, Président du Directoire de Keolis, Joël Lebreton, Président-directeur général de Transdev, Pierre Mongin, Président-directeur général de la RATP, Cyrille du Peloux, Directeur général de Veolia Transport, Guillaume Pepy, Président de la SNCF, Jean-Pierre Sellier, Vice-Président de la FNTV.

Par cette association, les deux acteurs incontournables de la mobilité, l'UTP et la FNTV, se rapprochent **au nom d'une ambition commune au service du voyageur.**

#### Signature des statuts de l'APAM

Cyrille du Peloux, Directeur général de Veolia Transport, Antoine Hurel, Directeur général adjoint de Veolia Transport, Michel Bleitrach, Président du directoire de Keolis, Michel Seyt, Président de la FNTV, Guillaume Pepy, Président de la SNCF, Dominique Bussereau, Secrétaire d'État chargé des Transports, Michel Cornil, Président de l'UTP, Joël Lebreton, Président-directeur général de Transdev, Daniel Bursaux, Directeur général de la DGITM, Pierre Mongin, Président-directeur général de la RATP.





## Position commune de l'UTP et de la FNTV

**2 septembre 2008** : Michel Cornil, Président de l'UTP, et Serge Fouquet, Président de la FNTV, ont présenté une position commune sur la hausse du gazole et ses conséquences.

## Plan de relance : la priorité au développement du transport public et ferroviaire

**24 février 2009** : l'UTP a demandé au Gouvernement d'inscrire le développement du transport public et ferroviaire comme priorité du plan de relance, pour quatre raisons majeures. C'est un secteur créateur d'emplois directs, pérennes et non délocalisables. Il contribue à l'attractivité des territoires, répond aux impératifs du Grenelle de l'environnement et à l'évolution de la demande de mobilité des Français.

**17 mars 2009** : pour conforter cette démarche, Michel Cornil, Président de l'UTP, Roland Ries, Président du GART, Sénateur-maire de Strasbourg, et Jean Sivardière, Président de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports), ont tenu une conférence de presse au Sénat.

*Jean Sivardière, Président de la FNAUT*

*Roland Ries, Président du GART  
et Sénateur-maire de Strasbourg*

*Michel Cornil, Président de l'UTP*

## L'évolution et les enjeux des mobilités

→ Création de l'Observatoire  
UTP de la mobilité

**15 janvier 2009** : à l'occasion de la cérémonie des vœux, l'UTP a rendu public les résultats du premier sondage sur les déplacements en transport public, qui sera renouvelé tous les deux ans (cf. p.32).

→ « Plateformes  
intermodales,  
mettre la  
ville dans les  
réseaux ».

**4 mars 2009** : en partenariat avec le Groupe Chronos, l'UTP a réuni sur ce thème, à Paris, plus de 200 acteurs de la mobilité.



## Information en « temps réel »

L'UTP est organisée pour délivrer une information sur les préavis de grève dans chaque réseau et, le jour même, une information sur le suivi de la grève qui est relayée par les médias chauds : radios, télévisions, web.





## Transport public : un média à deux voix

### Une revue

*Transport public* est le mensuel  
de la mobilité multimodale.

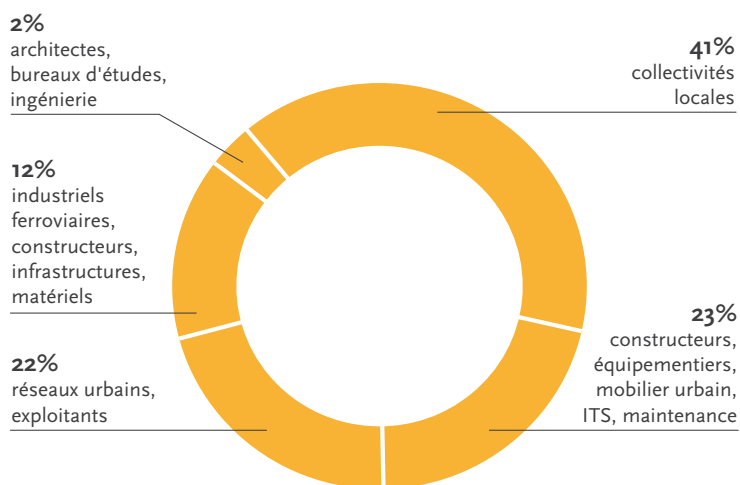
Avec 28 000 lecteurs par mois, *Transport public* est la référence de la profession : il s'adresse autant aux exploitants des réseaux urbains, départementaux et régionaux, qu'aux collectivités locales.

Revue technique, plutôt destinée à des ingénieurs à sa création, elle a tenu compte de la diversification de l'offre pour faire évoluer sa maquette et élargir la palette des sujets abordés.

Ainsi, deux à trois pages « **Écomobiles** » rendent compte de l'actualité des modes doux et des nouvelles formes de mobilité (autopartage, covoiturage...). Le **transport ferroviaire**, notamment régional, a également trouvé sa place au milieu des pages consacrées au transport urbain et au transport départemental, consacrant ainsi la notion incontournable d'**intermodalité**.

### Un site

*Transport public*, c'est aussi une information au jour le jour délivrée sur [www.revue-transport-public.com](http://www.revue-transport-public.com), avec envoi d'alertes à plus de 10 000 destinataires.



[www.utp.fr](http://www.utp.fr)

Le site de l'UTP a été  
refondu en novembre 2008.

Son nouveau graphisme  
facilite l'accès à l'information.

→ Sur la page d'accueil,  
sept grandes rubriques :

- L'UTP.
- Le transport urbain.
- Le transport ferroviaire.
- Les adhérents.
- Les actualités.
- L'espace presse.
- Les publications.

→ L'espace adhérents  
s'organise par modules :

- L'actualité juridique.
- Les manifestations professionnelles et les enquêtes en cours.
- Les Conseils d'administration, commissions et groupes de travail.
- Les dossiers.
- La Lettre aux adhérents.
- Les notes juridiques.

La **Lettre aux Adhérents** a évolué. Après un point sur la stratégie de l'UTP (ordres du jour, comptes rendus des Conseils d'administration), elle propose une information structurée en deux rubriques principales : « le transport urbain » et « le transport ferroviaire ».

Conçue pour un accès plus rapide à l'information, cette nouvelle formule se visualise à la carte, en mode synthétique ou en mode intégral.





5.

# LES RÉSULTATS FINANCIERS



Après quatre années successives de déficit atteignant 506 K€ (de 2003 à 2006), l'UTP avait réalisé en 2007 un résultat positif de 313 K€. En 2008, l'UTP a dégagé un bénéfice de 605 K€ (avant la provision de 300 K€). Lors du vote du budget annuel en janvier 2009, le Conseil d'administration a décidé de reverser exceptionnellement une partie du bénéfice 2008 aux adhérents « transport urbain », pour un montant total de 300 K€, équivalant à la moitié du bénéfice de l'exercice 2008.

En tenant compte de cette provision, le résultat définitif 2008 s'élève à 305.315 €. Il est identique au résultat de l'exercice précédent. En conservant ce résultat dans ses fonds propres, l'UTP retrouve une santé financière saine garantie par une réserve générale représentant environ six mois de son budget de fonctionnement.

### **Ce résultat global 2008 peut s'expliquer par :**

- La réussite des Rencontres nationales du transport public à Clermont-Ferrand en 2007.
- La bonne gestion du fonctionnement général de l'UTP : sans la provision sur le reversement de 300 K€ aux adhérents transport urbain, le résultat du fonctionnement général serait bénéficiaire de 238 K€ en 2008, montant semblable à celui de l'exercice précédent, et ce malgré l'augmentation des dépenses en actions de communication, études et coûts des publications en 2008.
- Le rétablissement progressif de l'équilibre financier de la revue *Transport public*, après son externalisation. Le montant de reversement du résultat par le délégataire s'élève à 19,7 K€ en 2008 contre 15,1 K€ en 2007, soit une hausse significative de 30%. Après la contribution forfaitaire de l'UTP au délégataire de 57,5 K€, le déficit de *Transport public* s'élève à -54 K€ en 2008, soit légèrement mieux que l'exercice précédent, et malgré les frais engagés pour la refonte du site de la revue (coût total : 17 K€). Pour mémoire, le déficit de *Transport public* était de l'ordre de -175 K€ avant externalisation.

## LE BILAN

ACTIF	31/12/08			31/12/07	PASSIF	31/12/08	31/12/07
	Brut	Amort.	Net	Net		12 Mois	12 Mois
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 176,16	25 809,23	9 366,93	6 923,61	FONDS ASSOCIATIF		
Logiciels	35 176,16	25 809,23	9 366,93	6 923,61	Réserve générale	1 059 749,93	1 059 749,93
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	458 770,02	386 250,18	72 519,84	61 670,16	Report à nouveau	31 357,15	-281 420,70
Constructions	276 999,65	225 348,11	51 651,54	41 164,20	Résultat de l'exercice	305 315,43	312 777,85
Installations techn, matériels et outillages	41 919,18	40 440,67	1 478,51	2 596,06	TOTAL <sup>(i)</sup>	1 396 422,51	1 091 107,08
Autres immobilisations corporelles	139 851,19	120 461,40	19 389,79	17 909,90	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES <sup>(ii)</sup>	706 937,18	439 943,18
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	848,00		848,00	848,00	FONDS DEDIEES S/ SUBVENTIONS DE FCT <sup>(iii)</sup>		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ <sup>(i)</sup></b>	494 794,18	412 059,41	82 734,77	69 441,77	<b>TOTAL FONDS PROPRES <sup>(i+ii+iii)</sup></b>	2 103 359,69	1 531 050,26
CRÉANCES	123 511,26		123 511,26	48 508,54	DETTES	373 018,38	472 993,73
Clients et comptes rattachés	59 037,32		59 037,32	43 041,62	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 447,25	57 618,18
Autres créances	20 103,69		20 103,69	5 466,92	Dettes fiscales et sociales	210 004,70	221 253,54
Comptes courants GIE	44 370,25		44 370,25		Autres dettes	56 566,43	49 371,26
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2128718,38		2 128 718,38	1800892,28	Comptes courants GIE		144 750,75
DISPONIBILITÉS	106 683,55		106 683,55	55 975,93			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34 730,11		34 730,11	29 225,47	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT <sup>(ii)</sup></b>	2 393 643,30		2 393 643,30	1 934 602,22	<b>TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS <sup>(iv)</sup></b>	373 018,38	472 993,73
<b>TOTAL ACTIF <sup>(i + ii)</sup></b>	2 888 437,48	412 059,41	2 476 378,07	2 004 043,99	<b>TOTAL PASSIF <sup>(i + ii + iii + iv)</sup></b>	2 476 378,07	2 004 043,99

(En euros)

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/08	31/12/07
	12 Mois	12 Mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents TU/TI	2 151 376,00	2 013 212,00
Cotisations des membres associés	88 400,00	102 000,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	160 000,00	110 000,00
Cotisations exceptionnelles		62 500,00
Participation au FIER	13 500,00	21 161,50
Vente des publications UTP	35 720,97	32 859,15
Recettes Salon - Bus d'Or	35 100,00	
Recettes Revue	19 698,78	15 143,85
Subventions	75 000,00	
Produits divers / transfert de charges	31 417,09	27 379,28
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>2 610 212,84</b>	<b>2 384 255,78</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Dépenses - Fonctionnement général	847 363,99	650 727,36
* Frais généraux	444 172,57	423 807,84
* Frais d'édition des Publications UTP	75 590,47	52 349,51
* Etudes / Conseils	112 438,20	70 429,11
* Frais liés à la négociation sociale	9 075,14	19 757,09
* Actions de communication	206 087,61	84 383,81
Dépenses - Revue	74 250,00	72 500,00
Dépenses - Salon/GIE	158 916,14	162 009,29
Impôts, taxes et versements assimilés	108 967,07	167 676,77
Salaires et traitements	980 956,63	929 590,97
Charges sociales	399 720,77	396 307,74
Autres charges de gestion courante	98,35	363,13
Dotations aux amortissements des immobilisations	17 139,22	18 095,78
Dotations aux provisions pour risques et charges	306 054,00	15 584,00
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>2 893 466,17</b>	<b>2 412 855,04</b>

(En euros)

## LE COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/08	31/12/07
	12 Mois	12 Mois
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION <sup>(I - II)</sup></b>	<b>-283 253,33</b>	<b>-28 599,26</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	84 405,40	64 986,50
Produits participations - GIE	473 365,00	255 249,25
Autres intérêts et produits assimilés	33,92	32,18
<b>TOTAL <sup>(III)</sup></b>	<b>557 804,32</b>	<b>320 267,93</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts et charges assimilées	3 006,85	2 284,72
<b>TOTAL <sup>(IV)</sup></b>	<b>3 006,85</b>	<b>2 284,72</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER <sup>(III - IV)</sup></b>	<b>554 797,47</b>	<b>317 983,21</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS <sup>(I - II + III - IV)</sup></b>	<b>271 544,14</b>	<b>289 383,95</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	3 845,20	703,22
Sur exercices antérieurs	166,09	986,17
Reprise sur provisions	39 060,00	26 995,82
<b>TOTAL <sup>(V)</sup></b>	<b>43 071,29</b>	<b>28 685,21</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	9 300,00	2 650,00
VNC éléments actifs cédés		2 641,31
<b>TOTAL <sup>(VI)</sup></b>	<b>9 300,00</b>	<b>5 291,31</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL <sup>(V - VI)</sup></b>	<b>33 771,29</b>	<b>23 393,90</b>
Engagements à réaliser sur subventions attribuées <sup>(VII)</sup>		
Impôts sur les bénéfices <sup>(VIII)</sup>		
<b>Sous-total PRODUITS <sup>(I+III+V)</sup></b>	<b>3 211 088,45</b>	<b>2 733 208,92</b>
<b>Sous-total CHARGES <sup>(II + IV + VI + VII + VIII)</sup></b>	<b>2 905 773,02</b>	<b>2 420 431,07</b>
<b>5 - RÉSULTAT ( Produits - Charges)</b>	<b>305 315,43</b>	<b>312 777,85</b>

(En euros)

## **Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Mesdames,  
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du Syndicat Professionnel « UNION DES TRANSPORTS PUBLICS », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> Août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant principalement sur le suivi en matière de résultat et de TVA, de la baisse significative du prorata de déduction à la suite de l'externalisation de l'activité d'édition située dans le champ d'application de la TVA.

Les appréciations ont également porté sur la taxe sur les salaires en application des nouvelles règles applicables depuis le 01 janvier 2008.

Notre opinion a porté également sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, qui n'appellent pas de commentaire particulier.

## 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 23 Avril 2009

Le Commissaire aux Comptes



SOFREC ASSOCIES FRANCILIENS  
Pierre VILLAIN

P.J. : Bilan, compte de résultat et annexe au 31 Décembre 2008

**Conception et réalisation :**  
Adgency - Agence de Communication globale

**Crédits photos :**  
© Alain Bouhanna  
© Bruno Mazodier  
© GIE Objectif transport public  
© Transdev / Franck Dunouau



Ce document a été imprimé sur papier IGLOO, 100% recyclé et certifié FSC.



UNION  
DES TRANSPORTS  
PUBLICS  
ET  
FERROVIAIRES

5-7, rue d'Aumale - 75009 PARIS  
Tél : +33(0)1 48 74 63 51  
Fax : +33(0)1 40 16 11 72

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)

